



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 062498 26 00037 U6201

Adresse du projet : 95 Boulevard Emile Basly LENS

Déposé en mairie le : 09/06/2026

Reçu au service le : 16/07/2026

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

SAS MERCURE FORMATION

représenté(e) par Monsieur STORELLI
BENOIT

27 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Ce projet d'enseigne est, par sa forme et ses teintes prégnantes (bleu et jaune), de nature à porter atteinte au caractère de ce front bâti de façades en brique et à l'intérêt de la zone tampon, l'architecte des Bâtiments de France n'est pas favorable à ce projet.

Un nouveau projet respectant les observations suivantes pourrait être étudié :

- Le projet s'insère au rez-de-chaussée d'un bâtiment qui accueille plusieurs commerces. Les vitrines et enseignes des différents commerces doivent être coordonnées en emprise, forme; les matériaux et couleurs ne doivent pas être en opposition.
- La plaque support du commerce précédent doit être déposée pour retrouver le bandeau de la même teinte grise que les piédroits de la devanture.
- L'enseigne parallèle doit être fixée sur la façade sans ajout de plaque support et se limitera à la largeur de la vitrine. Elle doit être réalisée -soit en lettres peintes directement sur le support existant, -soit en lettres découpées fixées sur taquets éventuellement à l'aide d'une fine lisse métallique de la même teinte que le fond de façade. Ces lettres doivent être disposées sur une seule ligne et être de taille comparable à celles de la devanture voisine à droite. L'éventuel logo accompagnant doit être aligné et rester dans les mêmes proportions dimensionnelles.
- Pour un fond de teinte gris moyen, les lettres seront de teinte claire (blanc-cassé, blanc-gris, beige, ocre clair,...), en excluant les couleurs primaires ou trop vives.

Fait à Arras



Signé électroniquement par
Andreea TUDOR
Le 09/08/2026 à 16:57



Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.

Gare situé à 62498|Lens.

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..